

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
Du 01.07.24
SARL 4 Pattes City

4 Pattes City
SARL au Capital de 1000 €

Siège social : 4 place Gambetta, 83000 Toulon

RCS : 908 711 468 R.C.S. Toulon

SIREN : 908 711 468

L'assemblée est présidée par Mme MAUGIS Nathalie, Christina, gérante de la société 4 Pattes City, à 49,8% en détention directe en pleine propriété,

Est présent : M. ARENA, Jérôme, Salvatore associé à 50,2 % en détention direct en pleine propriété

Soit au total 1 associé présent, totalisant 50,2% de Parts composant le capital.

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 01.07.24

l'assemblée débute ce jour à 10h00.

Ordre du jour : Transfert du siège social de la SARL 4 Pattes City.

Le 01.07.24. Les Associés de la SARL 4 Pattes City se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au siège social 4 Place Gambetta, 83000 Toulon, à l'effet de se prononcer sur les résolutions suivantes :

Première résolution

L'assemblée des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, décide de transférer le siège de la société du 4 Place Gambetta, 83000 Toulon au 8 Rue Anatole France, à compter du 15.07.24. Cette résolution est adoptée par les associés représentant à l'unanimité.

Deuxième résolution

En conséquence de la décision de transfert du siège social, l'article n°4 des statuts est modifié ainsi qu'il suit :

Le siège social de la société est fixé au 8 Rue Anatole France, 83000 Toulon.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du même endroit au même département ou d'un département limitrophe par simple décision de la gérance, sous réserve de ratification par la prochaine assemblée générale extraordinaire et en tout endroit par décision extraordinaire des associés



Le reste de l'article restant inchangé, cette résolution est adoptée par les associés représentant à l'unanimité.

Troisième résolution

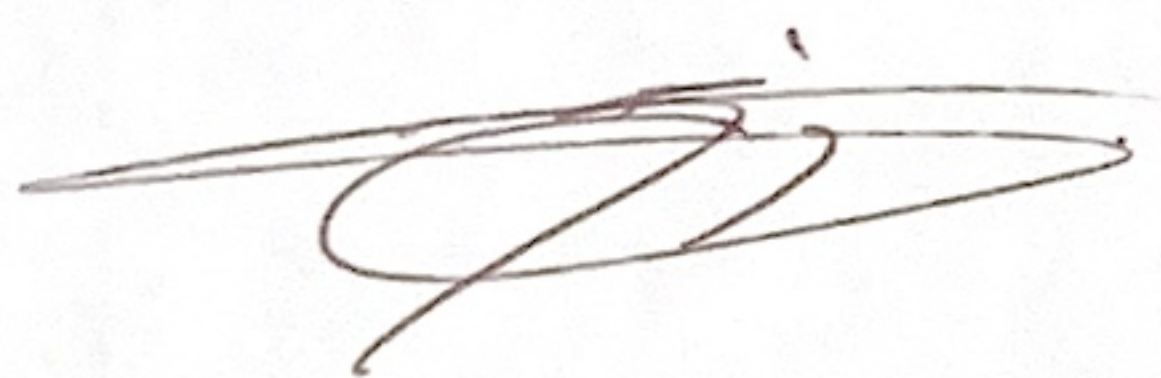
L'assemblée des associés confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie du procès-verbal constatant la présente délibération en vue de toute formalité devant être effectuée. Cette résolution est adoptée par les associés représentant à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est levée ce jour à 11h00.

À Toulon Le 01.07.24

MAUGIS Nathalie, Chistina

"lu et approuvé"



lu et approuvé

